

14 juillet

FRONT SYNDICAL

Mardi, lors d'une « réunion d'écoute » à l'Élysée avec les partenaires sociaux, le président de la République n'a pas dévoilé ses intentions, mais l'opposition syndicale affichée à cette occasion semble avoir un peu calmé les ardeurs de l'exécutif. Les défenseurs des salariés et du patronat se sont accordés pour dire que ce n'était pas le bon moment pour une réforme de cette ampleur (hormis la Confédération des petites et moyennes entreprises, CPME). Pour eux, la priorité est ailleurs : ne pas briser l'élan de la reprise, préserver l'emploi et lutter contre la Covid-19.

« Un long passage de la réunion

mois de négociations. Nous espérons que certaines mesures concernant l'emploi des seniors ou la pénibilité, évoquées dans le cadre de l'ancienne réforme, pourront être reprises », poursuit le syndicaliste.

64 ANS : OSERA ? N'OSERA PAS ?

La CFTC reste favorable à la mise en place d'un système par points, même si cette option initiale a du plomb dans l'aile après l'abandon du projet Delevoye. Car c'est bien l'hypothèse d'une réforme paramétrique (à effet budgétaire), à savoir un report de l'âge minimal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans, qui semblait tenir la corde ces dernières semaines, selon plusieurs médias.

agitée si le gouvernement opte pour un passage en force à l'automne. Il dispose en effet d'une fenêtre de tir dans le cadre du prochain projet de loi de finances (lire l'encadré). Emmanuel Macron se rappelle certainement que la grève dure de 2019 n'avait pas été indolore pour les comptes publics. Sur le seul quatrième trimestre, le PIB avait reculé de 0,1 %, selon l'Insee.

« Faire passer une réforme à 64 ans avant l'élection présidentielle serait un vrai défi. Cela pose aussi un problème. Concernant la retraite complémentaire, un report de l'âge ne pourra pas se faire sans l'aval des partenaires sociaux qui gèrent le régime de l'Agirc-Arrco de façon paritaire », juge Philippe

« accélérer le rythme des mesures qui consiste à allonger progressivement la durée de cotisation. Quitte à aller plus loin par la suite. Cela permettrait de rassurer aussi nos partenaires européens sur notre désendettement », ajoute-t-il.

En contrepartie, ces mesures rapides pourraient s'accompagner d'un effort de revalorisation des petites pensions. Un autre levier consisterait à améliorer les pensions de réversion distribuées au décès d'un époux. Des gages qui permettraient de donner une tonalité un peu plus sociale à une réforme des retraites, dont près de 55 % des Français ne veulent pas avant la présidentielle, selon un récent sondage.

— KRYSŒLE TACHDJIAN

L'AVIS DE L'EXPERT

« La réforme est nécessaire, mais il n'y a pas le feu ! »

FRANÇOIS ECALLE/
ÉCONOMISTE, PRÉSIDENT DE FIPECO



Y a-t-il urgence à réformer les retraites ? La réforme est nécessaire, et, un jour ou l'autre, le recul de l'âge du départ s'imposera et aura sur le long terme un impact positif sur

l'emploi et sur les comptes publics. Mais il n'y a pas le feu ! C'est une réforme à faire pour le prochain quinquennat. Rien n'interdit, cependant, de voter une loi dès la rentrée, dans le cadre du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) avec un effet différé. La réforme pourrait ainsi s'appliquer à partir de 2023, par exemple, et être validée entre-temps par le suffrage universel. Deux articles de loi suffiraient.

Vaut-il mieux reporter l'âge de départ à 64 ans ou allonger la durée de cotisation ? Ce sont les deux principales possibilités envisageables, cela n'aura pas les mêmes conséquences. Le relèvement mécanique de l'âge serait plus efficace pour réduire les déficits publics, mais cela pénaliserait ceux qui ont commencé à travailler tôt. À l'inverse, un allongement de la durée de cotisation serait moins avantageux pour les cadres, qui ont fait

des études plus longues et ont commencé leur carrière plus tard. Ce choix est très politique. Le projet d'un système universel par points pouvait paraître simple et plus juste au premier abord. La transition du système actuel vers le futur s'annonçait très complexe. Il y avait là aussi des gagnants et des perdants.

Travaille-t-on vraiment moins longtemps en France que dans le reste de l'Europe ?

Les Français sont parmi ceux qui partent le plus tôt à la retraite. Il faut néanmoins se méfier des comparaisons. Dans d'autres pays, l'âge minimal de départ est plus tardif, mais il y a aussi des exceptions qui permettent de toucher sa retraite avant. Si la retraite resurgit, c'est aussi parce qu'il faut montrer à Bruxelles, et notamment aux pays du Nord moins endettés, que l'on a l'intention de réformer et de réduire la dette.

— PROPOS RECUEILLIS PAR KRYSŒLE TACHDJIAN